

Etats parties aux Protocoles du 8 juin 1977

Liste arrêtée au 8 juin 1987

Nous donnons ci-après la liste chronologique, arrêtée au 8 juin 1987 de tous les Etats qui sont devenus parties aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, adoptés le 8 juin 1977.

Le nom des Etats est indiqué en abrégé, la numérotation des Etats parties aux Protocoles est divisée en deux colonnes, la première donne le nombre des Etats parties au Protocole I, la deuxième le nombre des Etats parties au Protocole II.

Dans la troisième colonne, on indique par une initiale le type de l'acte officiel reçu par le dépositaire, le Conseil fédéral suisse: R - ratification; A - adhésion.

Dans la quatrième colonne, on signale si l'Etat dépositaire a fait des réserves ou des déclarations, et, par l'abréviation « Commission int. », s'il a accepté la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, par la déclaration prévue à l'article 90, paragraphe 2, du Protocole I.

PROTOCOLES		DATE OFFICIELLE			REMARQUES
I	II		DE L'ENREGISTREMENT	TYPE DE L'ACTE REÇU	
1978					
1	1	Ghana	28 février	R	
2	2	Libye	7 juin	A	
<i>Entrée en vigueur des Protocoles: 7 décembre 1978</i>					
3	3	El Salvador	23 novembre	R	
1979					
4	4	Equateur	10 avril	R	
5	5	Jordanie	1 mai	R	
6	6	Botswana	23 mai	A	
7		Chypre	1 juin	R	Protocole I seul
8	7	Niger	8 juin	R	
9	8	Yougoslavie	11 juin	R	Déclaration
10	9	Tunisie	9 août	R	
11	10	Suède	31 août	R	Réserve; Commission int.

1980					
12	11	Mauritanie	14 mars	A	
13	12	Gabon	8 avril	A	
14	13	Bahamas	10 avril	A	
15	14	Finlande	7 août	R	Déclaration; Commission int.
16	15	Bangladesh	8 septembre	A	
17	16	Laos	18 novembre	R	
1981					
18		Viet Nam	19 octobre	R	Protocole I seul
19	17	Norvège	14 décembre	R	Commission int.
1982					
20	18	Corée (Rép.)	15 janvier	R	Déclaration
21	19	Suisse	17 février	R	Réserves; Commission int.
22	20	Maurice	22 mars	A	
23		Zaïre	3 juin	A	Protocole I seul
24	21	Danemark	17 juin	R	Réserve Commission int.
25	22	Autriche	13 août	R	Réserves; Commission int.
26	23	Sainte-Lucie	7 octobre	A	
27		Cuba	25 novembre	A	Protocole I seul
1983					
28	24	Tanzanie	15 février	A	
29	25	Emirats arabes unis	9 mars	A	Déclaration
30		Mexique	10 mars	A	Protocole I seul
31		Mozambique	14 mars	A	Protocole I seul
32	26	St-Vincent- et-Grenadines	8 avril	A	
33	27	Chine	14 septembre	A	Réserve
34	28	Namibie *	18 octobre	A	
35	29	Congo	10 novembre	A	
36		Syrie	14 novembre	A	Protocole I seul; Déclaration
37	30	Bolivie	8 décembre	A	
38	31	Costa Rica	15 décembre	A	

* Instruments d'adhésion déposés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

1984

32	France **	24 février	A	Protocole II seul
39 33	Cameroun	16 mars	A	
40 34	Oman	29 mars	A	Déclaration
41 35	Togo	21 juin	R	
42 36	Belize	29 juin	A	
43 37	Guinée	11 juillet	A	
44 38	Rép. Centra- fricaine	17 juillet	A	
45 39	Samoa-Occi- dental	23 août	A	
46	Angola	20 septembre	A	Protocole I seul; Déclaration
47 40	Seychelles	8 novembre	A	
48 41	Rwanda	19 novembre	A	

1985

49 42	Koweït	17 janvier	A	
50 43	Vanuatu	28 février	A	
51 44	Sénégal	7 mai	R	
52 45	Comores	21 novembre	A	
53 46	Saint-Siège	21 novembre	R	Déclaration
54 47	Uruguay	13 décembre	A	
55 48	Suriname	16 décembre	A	

1986

56 49	St-Christophe- et-Nevis	14 février	A	
57 50	Italie	27 février	R	Déclarations; Commission int.
58 51	Belgique	20 mai	R	Déclarations; Com. int.***
59 52	Bénin	28 mai	A	
60 53	Guinée équatoriale	24 juillet	A	
61 54	Jamaïque	29 juillet	A	
62 55	Antigua-et- Barbuda	6 octobre	A	
63 56	Sierra Leone	21 octobre	A	
64 57	Guinée-Bissau	21 octobre	A	
65 58	Bahreïn	30 octobre	A	
66 59	Argentine	26 novembre	A	Déclarations
60	Philippines	11 décembre	A	Protocole II seul

** Lors de son adhésion au Protocole II, la France a fait une communication relative au Protocole I.

*** En date du 27 mars 1987.

LES PROTOCOLES EN CHIFFRES

Les deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre ont été adoptés, le 8 juin 1977, par la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés. Le Protocole I traite des conflits armés internationaux et le Protocole II des conflits armés non internationaux.

Jusqu'au 12 décembre 1978 (fin de la période de signature) 62 Etats avaient *signé* le Protocole I et 58 le Protocole II.

Les Protocoles sont *entrés en vigueur* le 7 décembre 1978, soit 6 mois après le dépôt de deux instruments, l'un de ratification et l'autre d'adhésion. Ils sont entrés en vigueur, pour les Etats concernés, six mois après le dépôt de leur instrument de ratification ou d'adhésion.

Au 8 juin 1987,

67 Etats sont Parties au Protocole I

61 Etats sont Parties au Protocole II

A titre indicatif, au 12 août 1959, 76 Etats étaient Parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949.

Parmi les Etats parties aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève:

- 17 Etats ont assorti leur ratification ou leur adhésion de réserves ou de déclarations;
- 9 Etats ont reconnu la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits par une déclaration prévue à l'article 90, par. 2, du Protocole I. Cette Commission sera constituée lorsque 20 Etats auront fait une telle déclaration.